

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009**

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. a pour objet de permettre au conseil de situer les conditions d'élaboration du budget primitif et de dégager les priorités budgétaires.

Document utilisant tant la prospective que la rétrospective financière, il aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégagant les marges de manœuvre dont dispose le budget pour assurer le développement local.

La crise financière partie des Etats-Unis d'Amérique en juillet 2007 a atteint l'Europe 12 mois plus tard en se transformant en crise économique mondiale. Le système bancaire international, au bord de la rupture, n'a trouvé son salut qu'avec l'intervention massive des Etats et des principales banques centrales qui tentent de façon concertée et massive de rétablir de la confiance dans le système. Cet événement sans précédent aura des effets sur l'ensemble de l'économie. Le gouvernement prévoit déjà de réviser sa projection de croissance pour 2009, sans doute plus proche de 0 que de 1% tandis que les défaillances d'entreprises ainsi que le nombre de demandeurs d'emploi ne cessent de croître.

Cette situation affecte tous les secteurs de l'économie, l'industrie, le bâtiment, l'immobilier, le tertiaire, et affectera nécessairement le monde des collectivités locales dont l'évolution des ressources dépend directement de l'activité économique.

Cette crise profonde provoque en réaction une accélération des réformes et touchera directement l'organisation administrative et financière des collectivités locales. Le Président de la République a ainsi annoncé le 23 octobre à Annecy que tous les nouveaux investissements des entreprises en France seront exonérés à 100% de taxe professionnelle jusqu'au 1er janvier 2010, ce qui préfigure une disparition à terme de cet impôt.

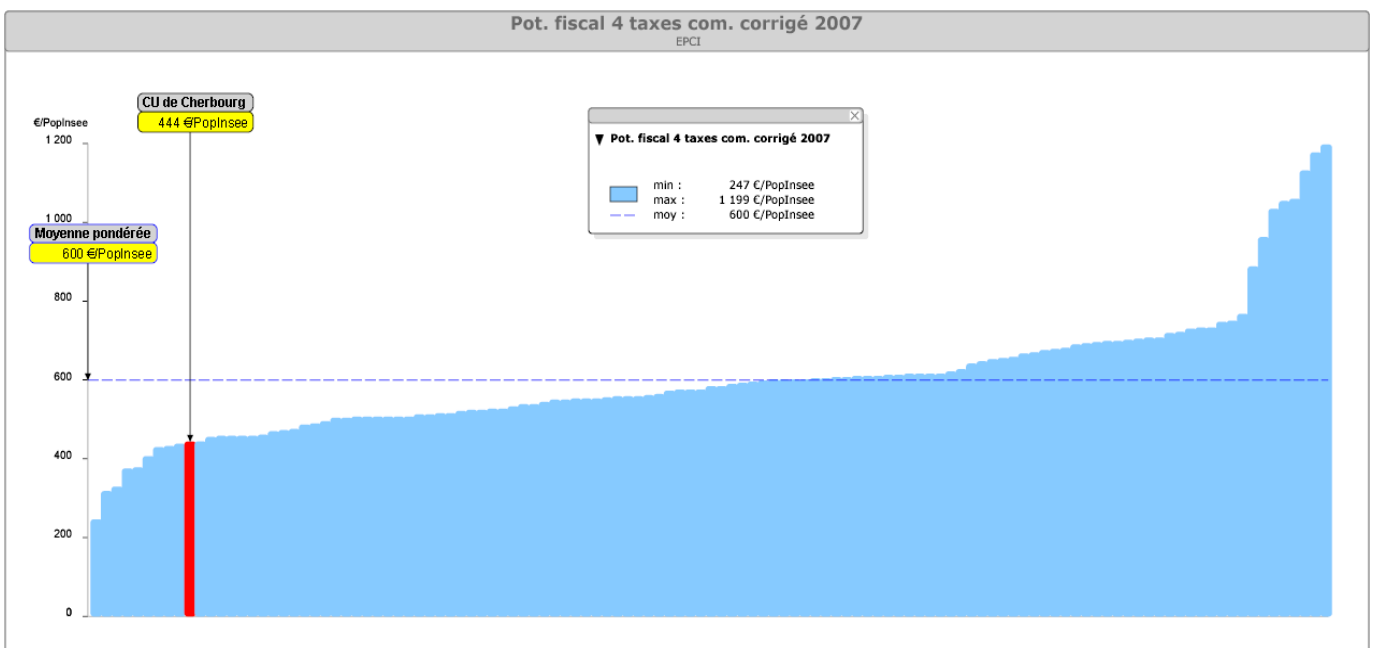
Les budgets à venir s'inscriront dans ce contexte. Ils devront faire preuve de suffisamment de souplesse et de réactivité pour répondre aux bouleversements attendus.

## 1. Une récession qui va contraindre fortement les recettes.

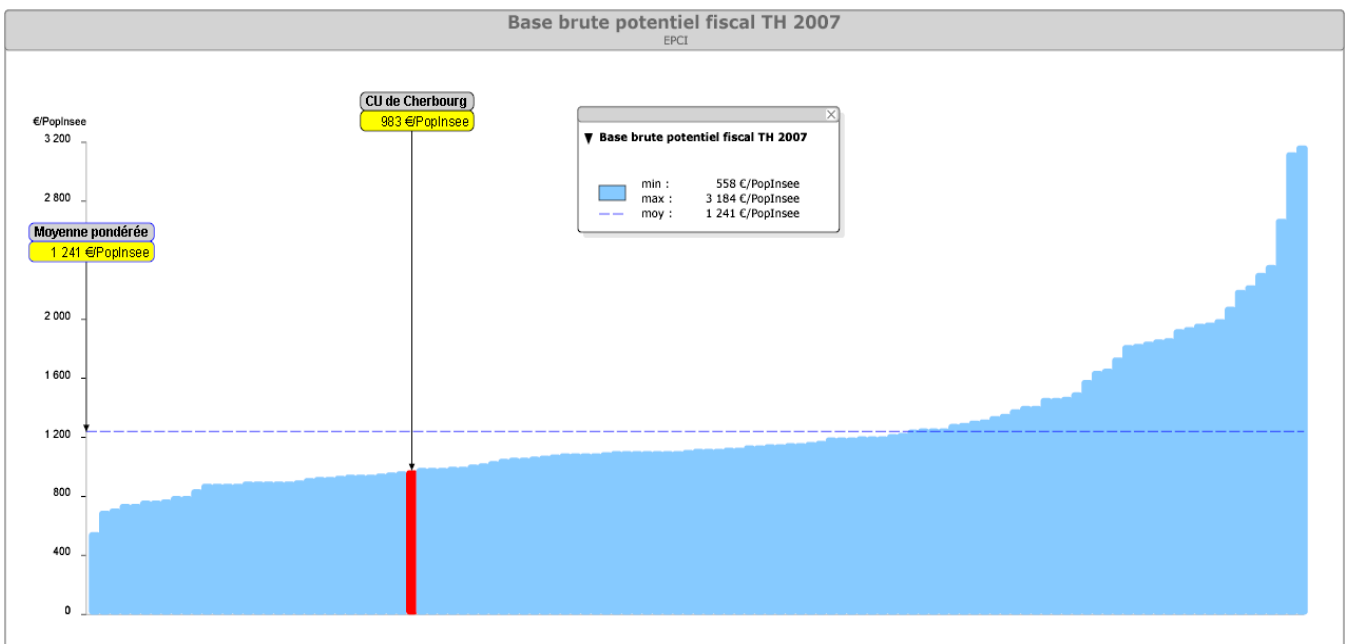
La crise financière qui frappe actuellement la planète aura trois effets majeurs sur les finances locales. Elle affectera à court et moyen terme la fiscalité dont le rendement sera affaibli ; elle accélèrera la chute des dotations de l'Etat qui voit dans les collectivités une marge d'ajustement pour redresser ses critères d'équilibre budgétaire et d'endettement. Enfin, l'emprunt sera plus difficile à obtenir et donc plus cher.

### 1.1. La fiscalité locale.

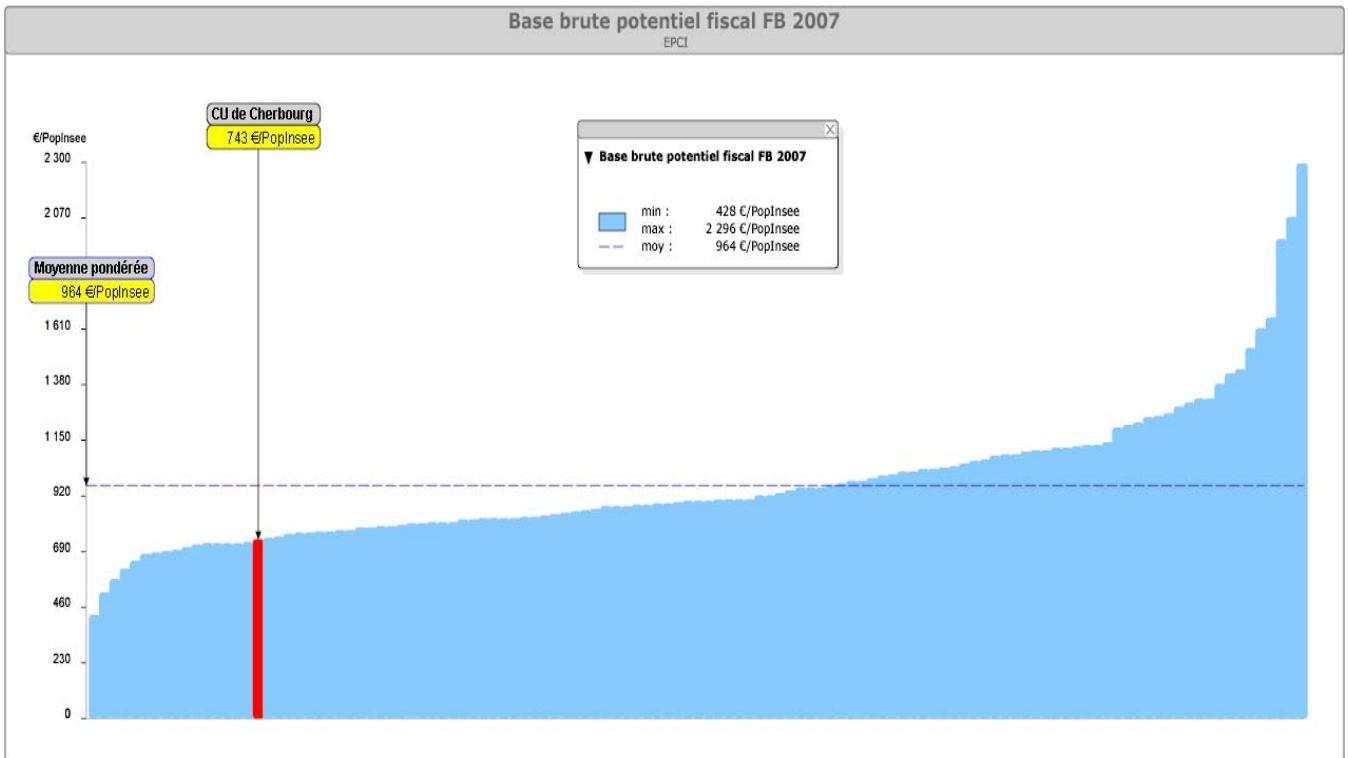
Le potentiel fiscal communautaire compte parmi les plus faibles de France. Ainsi dans la strate des EPCI compris entre 50 et 100 000 habitants, la communauté urbaine de Cherbourg se place parmi les plus pauvres.



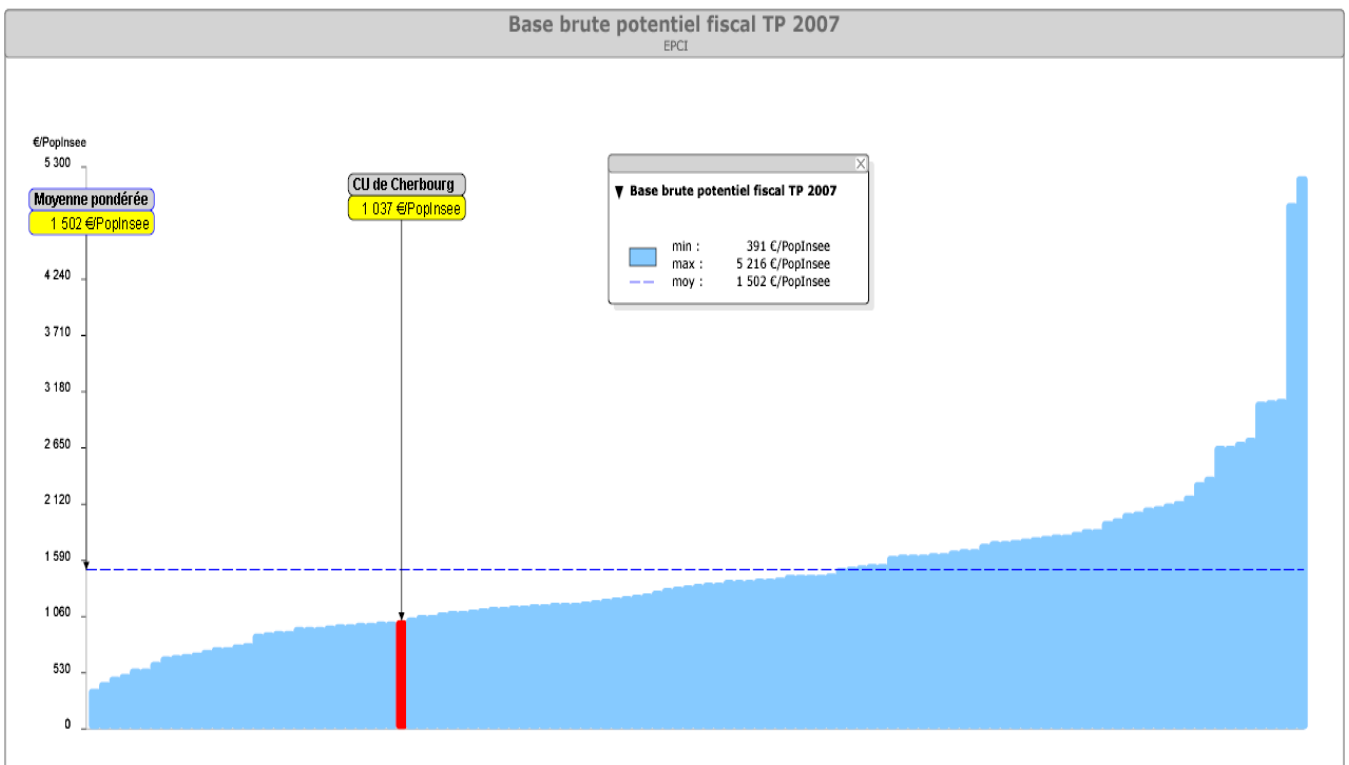
En matière de taxe d'habitation, l'écart à la moyenne atteint 20,7%.



Cette faiblesse s'accroît en matière de taxe sur le foncier bâti, l'écart négatif atteignant -23%.

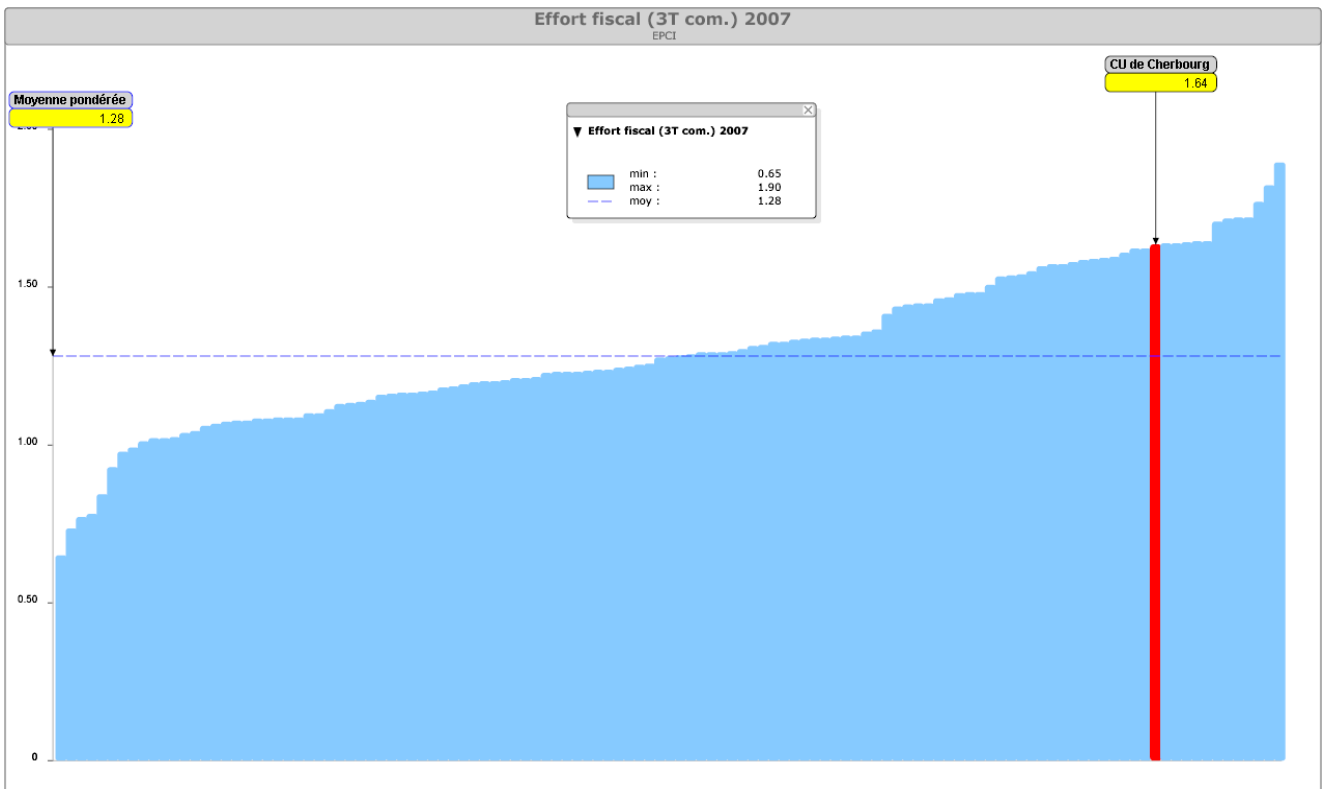


Enfin, concernant la taxe professionnelle, la CUC présente un handicap de 31% par rapport à la moyenne pondérée des bases brutes de TP 2007 des 119 EPCI de sa strate.

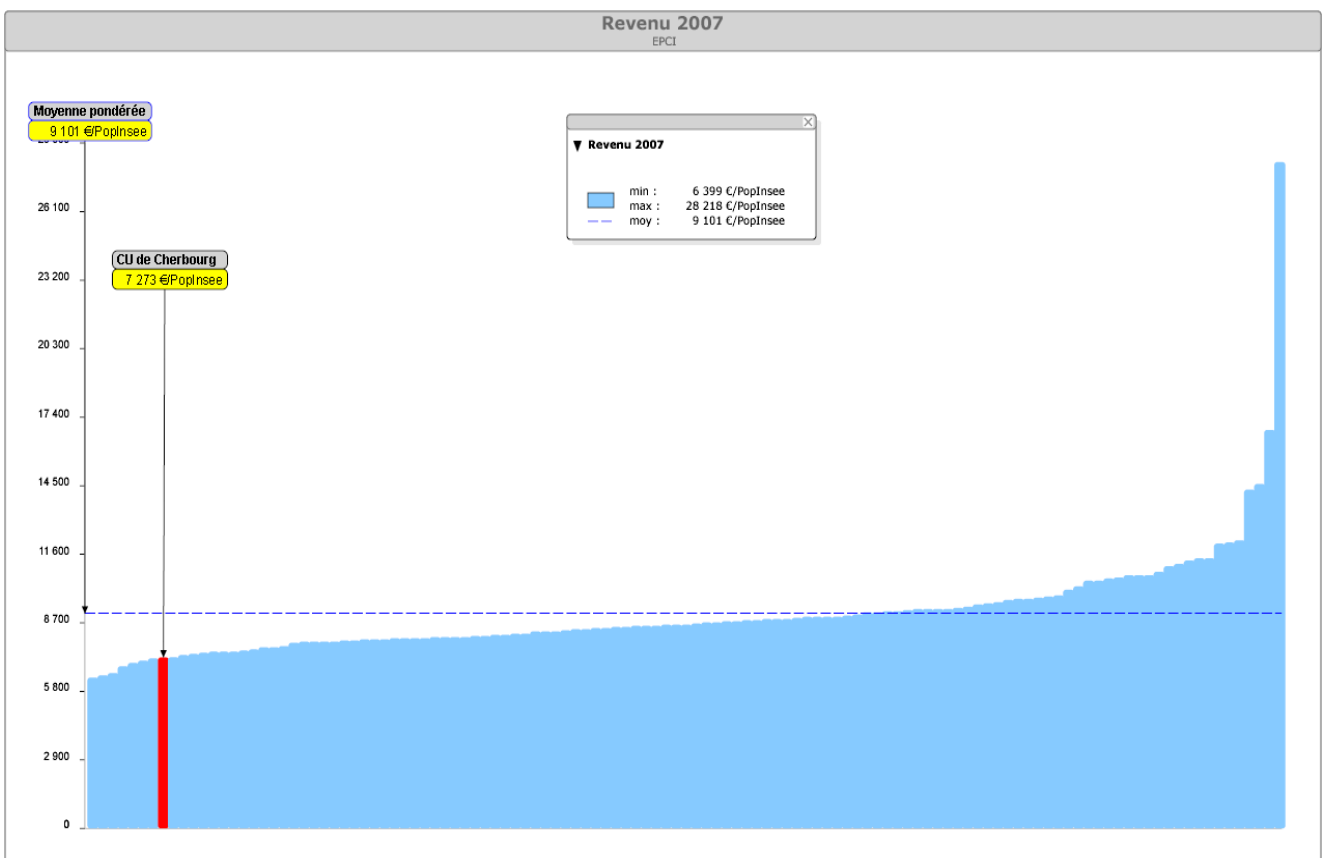


Cette faiblesse de fiscalité communautaire est amplifiée par un plafonnement élevé (57%) des cotisations de taxe professionnelle pour les entreprises ce qui limite fortement le levier fiscal communautaire.

Inversement aux tableaux précédents, l'effort fiscal demandé aux contribuables communaux est supérieur à la moyenne de la strate :



Cette situation est d'autant plus fragile que le revenu fiscal moyen des ménages sur l'agglomération compte parmi les plus faible.



Face à cette situation, la communauté urbaine a maintenu ses taux d'imposition inchangés depuis 2003.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux TH	8,13%	8,13%	8,13%	8,13%	8,13%	8,13%
Taux FB	10,95%	10,95%	10,95%	10,95%	10,95%	10,95%
Taux FNB	27,16%	27,16%	27,16%	27,16%	27,16%	27,16%
Taux TP	6,25%	6,25%	6,25%	6,25%	6,25%	6,25%
Taux TP de zone	16,94%	17,52%	17,52%	17,52%	17,52%	17,52%
Taux TEOM	11,70%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%

Cette stabilité de la pression fiscale est due au maintien de la fiscalité additionnelle complétée par la taxe professionnelle de zone qui ont su apporter une dynamique de recettes que n'est pas en mesure d'assurer la taxe professionnelle unique.

Evolution nominale des bases nettes communautaires :

	Moy.	2004	2005	2006	2007	2008
Base nette TH	2,80%	2,30%	2,70%	3,10%	3,60%	2,50%
Base nette FB	2,00%	1,00%	1,10%	2,90%	2,10%	2,70%
Base nette FNB	-1,40%	0,90%	2,60%	-15,90%	4,90%	1,90%
Base nette TP	0,00%	-0,90%	0,30%	1,60%	-0,80%	0,10%
Base nette TP de zone	2,80%	7,80%	-15,70%	12,20%	4,70%	7,40%

Au gel annoncé par le président de la République de toute évolution dynamique de la taxe professionnelle s'ajoute la fermeture de la société SANMINA dont les pertes en matière de produit de TP sont estimées à 425 000 euros soit l'équivalent de trois points de fiscalité.

En keuros	2008	2009	Variation	Différence
Produit TH	6 127	6 293	2,72%	166
Produit FB	7 869	8 056	2,38%	187
Produit FNB	112	114	1,80%	2
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>14 108</b>	<b>14 463</b>	<b>2,52%</b>	<b>355</b>
Produit TP	5 951	6 040	1,50%	89
Produit TP de zone	1 149	715	-37,78%	-434
<b>Produit fiscal total</b>	<b>21 208</b>	<b>21 218</b>	<b>0,05%</b>	<b>10</b>

Le budget 2009 repose en partie sur la dynamique relative des impôts ménages pour assurer son équilibre.

## 1.2. Les dotations, variables d'ajustement de l'Etat .

Le projet de loi de finances organise de façon masquée une diminution des dotations d'Etat. Affichant une progression globale de 2% grâce au « recyclage » du remboursement de la TVA sur les investissements, l'enveloppe budgétaire dite « normée » qui comprend des dotations aux collectivités, n'évolue en réalité que de 0,8% soit bien en deçà de l'inflation prévisionnelle et réelle qui avoisine les 3%.

Actuellement, la dotation moyenne d'intercommunalité des communautés urbaines est de 85,87€ par habitant. Celle de la CUC, atteint 97,83 €/habitant. Le projet du gouvernement est de la diviser en deux parts : la première consiste en ce qu'il faut appeler une dotation « garantie », fixée à 60 €/habitant soit près de 40% inférieure à la dotation actuelle. La seconde part, variable, dépendra de la volonté du Comité des Finances Locales dans lequel les communautés urbaines sont largement minoritaires. Le risque est évident d'amener à court et moyen terme toutes les CU vers ce niveau de 60€/habitant entraînant des pertes considérables sur les budgets. Pour Cherbourg, la perte potentielle serait de 3,5 M€. Au delà de cette réforme qui s'appliquera progressivement à partir de 2010, la DGF de la communauté urbaine comportait un risque de perte liée à la diminution de sa population au recensement à paraître au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Néanmoins, le projet de loi de finances 2009 prévoit de calculer la DGF non plus en fonction du nombre d'habitants constaté dans chaque CU mais par rapport à la DGF perçue par chacune d'elle en 2008, neutralisant ainsi l'effet recensement.

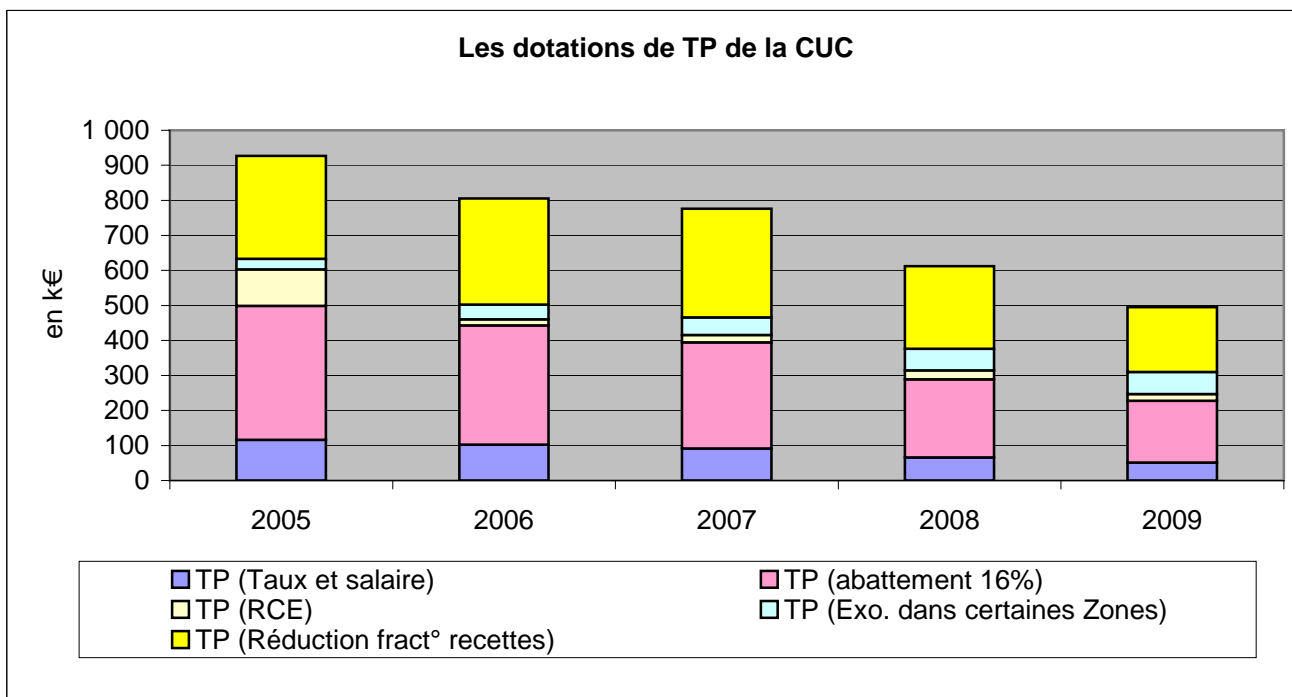
Pour 2009 l'évolution pourrait être la suivante, partant du principe que le Comité des Finances Locales accordera une variation positive minimum à la DGF des CU.

	2008	2009	Variation	Différence
<b>Dotation d'intercommunalité (DI)</b>	<b>9 103</b>	<b>9 209</b>	<b>1,17%</b>	<b>106</b>
Dotation de compensation (DC)	4 135	4 146	0,28%	11
<b>DGF</b>	<b>13 238</b>	<b>13 355</b>	<b>0,89%</b>	<b>117</b>

Néanmoins, la sortie nécessaire du FCTVA de l'enveloppe normée sera proposée à travers le dépôt d'amendements à la loi de finances.

Les communautés urbaines demandent également que l'indexation de la dotation d'intercommunalité ainsi que celle des communautés d'agglomération se fasse sur les prix sans laisser le pouvoir d'arbitrer à la baisse son évolution et diminuer comme le comité l'entend leur pouvoir d'achat.

L'enveloppe normée comporte des dotations de compensation fiscale qui compensent les dégrèvements et abattements que l'Etat a accordés aux contribuables, généralement des entreprises. Ces dotations sont utilisées depuis plusieurs exercices comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. La CUC a vu « fondre » la principale d'entre elle, la dotation de compensation de TP, depuis maintenant plusieurs exercices.



Il est prévu une chute de 19% en 2009, la perte de produit correspondant à 117 000 euros. Depuis 2005, les diminutions s'élèvent à près de 500 000 euros. A l'horizon 2011, ces produits auront disparu.

### 1.3. L'emprunt plus cher.

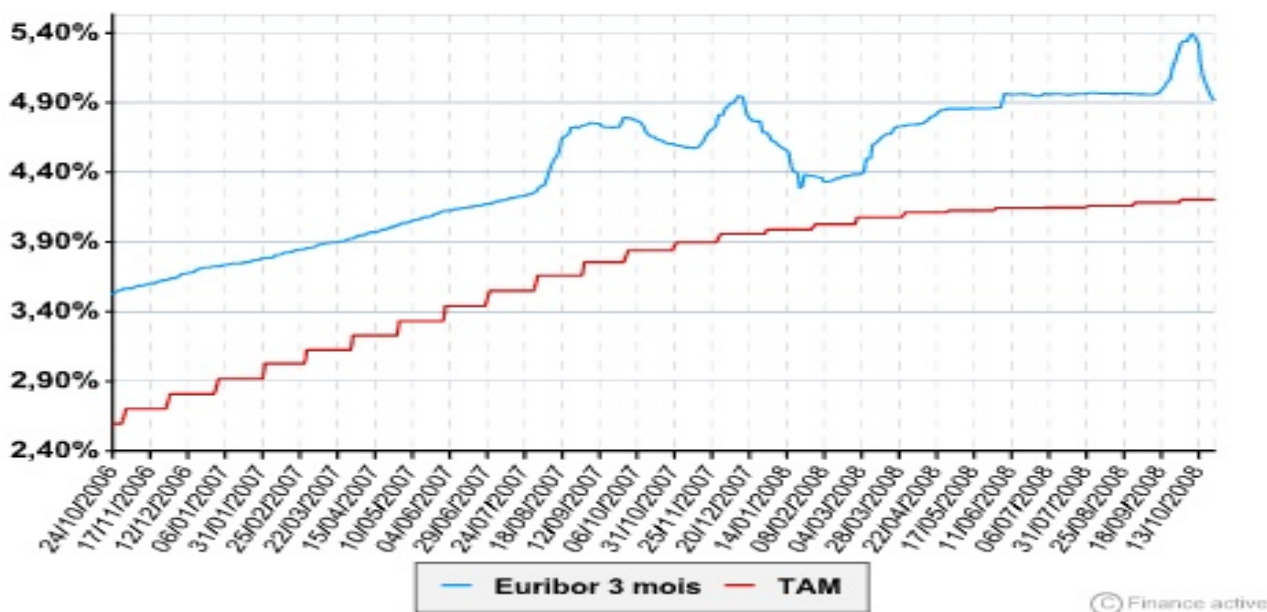
Les bouleversements actuels des marchés financiers marquent la fin de la période de l'argent « pas cher ». Dorénavant, et cela pour un certain nombre d'années, les banques proposeront des produits moins souples et plus onéreux. Elles seront également vigilantes quant à la santé financière des collectivités et à leur capacité à rembourser les emprunts à moyen et long terme.

#### 1.3.1. Des taux en forte évolution.

Même si l'on note ces derniers jours une rupture dans l'évolution des taux d'intérêts variables, l'augmentation de ces 24 derniers mois a été réelle.

## Courbe d'index comparée

Date : 24/10/2008



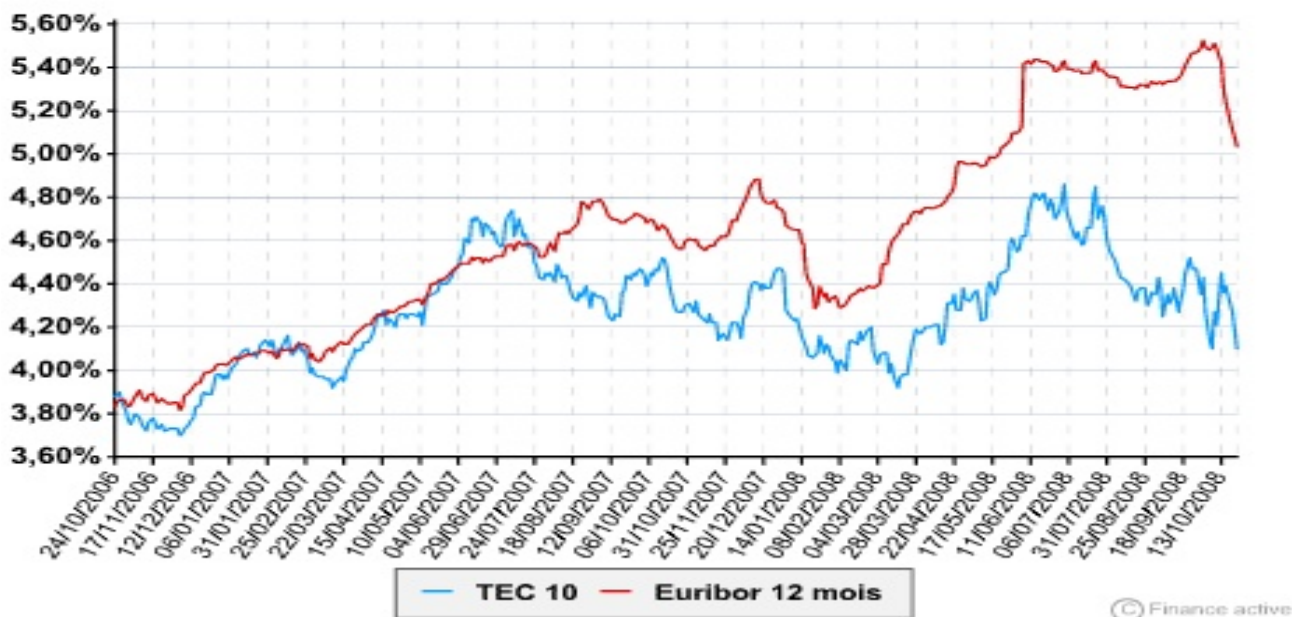
L'euribor est à son plus haut niveau depuis la création de l'euro. Les écarts de taux sont élevés : on constate une décorrélation entre les taux euribor et les anticipations de la BCE, due à la crise des liquidités.

L'Eonia (taux interbancaire quotidien) et ses dérivés (TAM et TAG) se maintiennent.

Concernant les taux fixes, ces derniers ont également connu une augmentation mais dans des proportions moindres.

## Courbe d'index comparée

Date : 24/10/2008



### 1.3.2. Une offre de prêt plus restreinte.

Face aux conséquences de la crise, on constate une tendance à la restriction sur les nouveaux financements. Il convient donc d'assurer nos financements le plus tôt possible dans l'année et de diversifier notre dette en poursuivant les mises en concurrence systématiques et en ayant recours aux emprunts obligataires avec les autres communautés urbaines.

Ainsi, nous avons lancé une consultation courant juillet pour 20 millions d'euros d'emprunts et nous participons à l'emprunt obligataire groupé, prévu pour cet automne, pour 2 millions d'euros.

Par ailleurs, nous effectuons les démarches pour obtenir des prêts sous Livret A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre du protocole de financement passé en 2005 que l'on proposera de renouveler pour les quatre prochaines années. Ce tirage d'environ 5,6 millions d'euros qui se réalisera courant décembre permettra de combler nos besoins de financement d'ici la fin de l'année à des conditions avantageuses.

Ces montants, cumulés avec les contrats déjà passés avec d'autres partenaires dont la Caisse des dépôts et consignations, permettent d'assurer le financement des programmes d'investissement inscrits au budget général, soit près de 30 millions d'euros que nous aurons à réaliser prochainement, tous budgets confondus.

### 1.3.3. Une stratégie d'endettement prudente.

La dette communautaire est saine. Elle traverse cette crise majeure sans difficulté accusant simplement la hausse des taux monétaires (Eonia, TAM, TAG), taux qui restent à des niveaux mesurés malgré tout. Aucun produit structuré dit « à risque » n'a été contracté, nous épargnant des difficultés que rencontrent actuellement les collectivités qui se sont laissées séduire par des offres complexes et mal maîtrisées.

La sécurisation de l'encours actuel reste notre priorité. Pour l'avenir, les conditions seront moins favorables et il faudra s'attendre à une augmentation des frais liés à la dette qui pèsera sur les équilibres. Les emprunts restant à réaliser aujourd'hui sont couverts par des engagements écrits de nos partenaires bancaires. Ceux-ci pèseront de façon certaine sur nos équilibres à venir car ils généreront des annuités qu'il faudra couvrir par de nouvelles recettes.

La raréfaction de la ressource demeure le problème majeur du budget communautaire. En stagnation par rapport à 2008, les recettes devront néanmoins couvrir les dépenses de fonctionnement en évolution très modérée, le remboursement de l'annuité, stabilisée en 2009, et assurer pour partie le financement des investissements à venir.

## **2. Des dépenses maîtrisées au service du territoire.**

La hausse des prix des carburants ainsi que des matières premières ont été des facteurs importants d'augmentation des charges courantes des services publics. L'inflation réelle constatée par l'établissement communautaire est supérieure aux index d'inflation retenus par le gouvernement en loi de finances. Malgré cette perte de pouvoir d'achat notable, la communauté a

su maîtriser ses dépenses, tout en proposant une exploitation de qualité des services publics, et assurer le financement d'actions au service de l'attractivité et du développement du territoire.

Néanmoins, la rigidité du budget de fonctionnement, les contraintes locales, les nouvelles réglementations restreignent considérablement les économies possibles dans la gestion interne et nécessiteront à l'avenir des efforts supplémentaires pour parvenir à préserver les équilibres.

## 2.1. Un fonctionnement maîtrisé.

L'évolution récente des dépenses du budget principal primitif démontre une réelle maîtrise de l'exploitation malgré la progression de l'inflation.

en K€	BP 2006	BP 2007	BP 2008	Variation moy. Annuelle
Chapitre 011, "Charges à caractère général"	11 044	11 324	11 562	2,32%
Chapitre 012, "Charges de personnel"	19 649	20 117	20 544	2,25%
Chapitre 65, "Autres charges de gestion courante" hs subv. et fds de concours	6 845	6 924	7 023	1,29%
Chapitre 014, "Atténuation de produit"	1 563	1 563	1 563	0,00%
<b>Dépenses de gestion courantes</b>	<b>39 101</b>	<b>39 928</b>	<b>40 692</b>	<b>2,01%</b>
Chapitre 66, "Charges financières"	1 255	1 610	1 934	24,12%
Chapitre 67, "Charges exceptionnelles"	8 958	7 251	7 070	-11,16%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>49 314</b>	<b>48 789</b>	<b>49 696</b>	<b>0,39%</b>

Cette maîtrise de la charge est vérifiée par un niveau inférieur de 20% des dépenses communautaires au regard de la moyenne nationale des communautés urbaines de France, gage d'une bonne gestion.

Les charges de gestion courantes, sujettes à l'inflation puisqu'elles comprennent les dépenses d'énergie devraient évoluer modérément compte tenu de la stabilisation attendue du coût des matières premières. La systématisation de la mise en concurrence des achats publics permet également de réaliser des économies.

Les dépenses de personnel, malgré leur caractère rigide, ont connu des évolutions mesurées par la maîtrise constante et nécessaire des effectifs. Pour l'exercice 2009, l'évolution de ce poste devrait être proche de +1,5% à effectif constant. Outre les revalorisations indiciaires de 0,8% attendues sur le second semestre 2009 ainsi que le glissement vieillesse et technicité (GVT), les prévisions tiennent compte des nouvelles mesures concernant :

- la garantie du pouvoir d'achat instaurée par le décret du 06/06/2008 ;
- la nouvelle révision des échelles indiciaires de catégorie C ;
- la refonte des grilles de catégorie B et A ;
- la prise en charge de la prime transport ;

Les subventions et dotations octroyées aux partenaires et budgets annexes restent également stables. Ainsi comme, l'exercice précédent, il n'est pas prévu d'augmenter le contingent incendie à verser au SDIS. Il en est de même pour la dotation de solidarité communautaire dont le

montant de 2008 sera reporté en 2009. Seuls les ajustements opérés sur le nouveau réseau de transports publics urbains proposé par Zéphir Bus pour satisfaire les besoins des usagers des transports créeront un surcoût évalué au maximum à 150 000 euros.

## 2.2. Des dépenses nouvelles au service de l'attractivité de l'agglomération.

La nouvelle organisation du tourisme local avec la création d'un Office de Tourisme sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), permettra de réunir des acteurs locaux du tourisme. Cette unification des compétences et des moyens au service du développement de l'attractivité touristique nécessitera le transfert de la taxe de séjour à cette nouvelle structure ainsi que la prise en charge des participations que versent les communes membre à ces acteurs pour un montant de 110 000 euros.

Le renforcement de cette attractivité du territoire sera également caractérisé par la participation aux frais d'exploitation de la nouvelle ligne TGV Cherbourg-Roissy-Besançon, financée en partenariat avec toutes les collectivités concernées. Dans ce cadre 104 000 euros seront inscrits pour une mise en service courant 2009.

Au total, toutes choses égales par ailleurs, le budget de fonctionnement, s'il n'est soumis à aucun nouvel événement ne devrait pas évoluer de plus de 1% en volume. Néanmoins, certaines dépenses de fonctionnement pourraient subir des contraintes supplémentaires en 2009 et détériorer ainsi la qualité des équilibres du budget primitif.

## 2.3. Des risques à envisager.

L'article 9 du PLFI 2009 propose de soumettre à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) les installations d'incinération et de revaloriser considérablement les taux de cette taxe applicables aux installations de stockage. Cette disposition a pour objectif de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés qui sont des modes d'élimination qui présentent un bilan environnemental très supérieur aux modes d'élimination actuels que sont l'incinération et la mise en décharge. Une fois encore, en alourdissant les charges des collectivités qui assurent l'élimination des déchets ménagers, et malgré les efforts qu'elles entreprennent dans la modernisation de leurs outils, comme le nouveau centre de tri du Becquet ou la mise à disposition de composteurs individuels, le gouvernement reporte le financement d'une mesure nationale issue du Grenelle de l'environnement, vers le contribuable local, et touche à son pouvoir d'achat.

L'impact de ce dispositif serait considérable sur les finances communautaires. Cela générerait un surcoût de mise en décharge estimé à 232 000 euros dès 2009 (+3% sur la TEOM) pour atteindre 1,5 millions en 2015, ce qui équivaut à une augmentation globale de 20% de la TEOM.

Enfin, les épreuves traversées par l'abattoir communautaire dans un contexte difficile du marché de la viande ont nécessité que la communauté urbaine intervienne financièrement à plusieurs reprises pour assurer la continuité de ce service public. Le délégataire, la SMANCO, étudie toutes les pistes qui pourraient faire revenir progressivement le tonnage abattu à des niveaux antérieurs à la crise. Dans cette perspective, et compte tenu du début de reprise constaté dans le courant de l'exercice 2008, il n'est pas prévu d'augmenter au budget la compensation de service public inscrite à la convention d'affermage avec la SMANCO soit 32 000 euros.

-----

La stabilité de l'annuité et la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la production des services publics ne suffiront pas à maintenir l'épargne nette prévisionnelle 2009 au niveau de l'exercice précédent. La trop faible progression des ressources ne parviendra pas à empêcher le retour de l'effet ciseaux. Dans ses conditions, toutes les solutions devront être envisagées pour limiter au maximum l'appel à l'emprunt pour les nouveaux programmes afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

### **3. Assurer le développement solidaire du territoire communautaire.**

Face aux désordres provoqués par une crise financière sans précédent, le soutien des collectivités locales à l'économie à travers leurs investissements, qui représentent 72,4% des investissements publics nationaux en 2008, apparaît nécessaire. Ce rôle ne pourra se poursuivre durablement que si les ressources des administrations décentralisées demeurent dynamiques. Or, l'atonie des recettes liée à la diminution des dotations d'Etat et au manque de dynamisme de la fiscalité réduiront mécaniquement les marges de manœuvre.

Afin d'optimiser le financement des actions futures, l'établissement public réalise un travail partenarial dans le cadre du volet territorial du contrat de projet Etat-Région. L'agglomération bénéficie en effet d'une dotation de 7,9 millions d'euros auxquels pourraient s'ajouter 2,44 millions d'euros sur les 6,95 M€ affectés au pays du Cotentin par ce même contrat. Dès que les financements présentés seront définitivement arrêtés, les programmes d'équipements retenus compléteront les programmations communautaires et seront prévus au budget.

La communauté urbaine maintiendra ainsi ses engagements et ses programmes d'investissement au service de tous à travers ses actions d'aménagement urbain, de développement économique et de logement social. Elle assurera un service public moderne et de qualité qui est l'expression de la cohésion sociale du territoire.

### 3.1. La poursuite des programmes de renouvellement urbain.

Les opérations de renouvellement urbain des villes de l'agglomération se poursuivront en 2009 et seront confortées d'ici à 2012 avec 3,9 millions d'euros déjà partiellement inscrits dans les budgets antérieurs et ventilés comme suit :

- 2,5 M€ pour l'opération de renouvellement urbain « entre Terre et Mer » sur Cherbourg-Octeville ;
- 500 000 euros pour chacun des programmes de renouvellement urbain d'Equeurdreville-Hainneville et de Tourlaville, les communes de Querqueville et de La Glacière bénéficiant quant à elles respectivement de 200 000 euros.

L'ORU sur Cherbourg-Octeville entre dans une année charnière. Cette opération structurante bénéficiera pour 2009 d'une inscription de 5,3 millions d'euros pour le financement des équipements publics prévus au programme engagé de la ZAC des Bassins.

Les programmes annuels de voirie seront reconduits et demeureront fongibles dans les opérations de renouvellement urbain.

### 3.2. Pour un service public moderne, solidaire et durable.

Complémentaires des actions de renouvellement urbain, les crédits consacrés au développement et à la modernisation des grands services publics communautaires seront des atouts pour l'attractivité de l'agglomération. L'ensemble de ces actions sera soumis aux engagements pris par l'établissement dans le cadre de l'Agenda 21, dont il est prévu de réaliser une déclinaison au niveau des villes de l'agglomération.

#### 3.2.1. Le développement social urbain pour une agglomération solidaire.

Le budget 2009 du développement social urbain intégrera, outre ses missions ordinaires, deux nouveaux dispositifs que sont le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et le programme local de l'habitat (PLH).

Le CUCS 2009 traduit l'implication de l'intercommunalité en matière de politique de la ville. Ces actions essentiellement en fonctionnement menées en partenariat avec la maison de l'emploi et de la formation (MEF) s'élèvent au total à 180 000 euros parmi lesquelles il y a lieu de citer le plan local d'insertion par l'économie (PLIE), les projets d'amorçage d'entreprises, l'atelier santé ville et le conseil intercommunal de sensibilisation et de prévention de la délinquance (CISPD)

Le PLH définit pour le mandat les programmes de développement du logement social sur le territoire communautaire, notamment la ZAC de Grimesnil Monturbert qui démarre en 2009. Il prévoit d'accorder une aide forfaitaire à l'équilibre des opérations de construction de logements sociaux. Son montant s'élève à 7 000 euros par logement dont 50 % seront financés par la CUC et 50 % par la commune qui accueillera le programme de logements, dans le cadre d'un protocole entre les villes et l'établissement communautaire. Par ailleurs, compte-tenu de l'enjeu que représente désormais la maîtrise des charges liées à la consommation d'énergie, il sera proposé

de mettre en place une aide forfaitaire de 1 500 euros par logement pour des opérations respectant au minimum les critères THPE. Cette action renforcera les objectifs définis dans le cadre de l'Agenda 21. Au total, les opérations d'aide à l'habitat devraient atteindre 870 000 euros en 2009.

### 3.2.2. Faciliter l'accueil des entreprises.

Des actions de développement économiques sont assurées par l'établissement communautaire. Elles consistent principalement à l'accueil des entreprises que ce soit par la vente de terrains aménagés ou par la mise à disposition de bureaux ou locaux ;

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments d'accueil des entreprises sur les sites existants, l'opération du site Thomson fera l'objet d'une inscription complémentaire de 222 500 euros sur le budget annexe « bâtiments d'activité ».

Par ailleurs, des études seront menées sur les territoires afin d'identifier les niches foncières susceptibles de pouvoir accueillir de l'activité.

Enfin, outre les opérations récurrentes d'entretien lourd des bâtiments d'Intechmer, du centre d'innovation technologique et de la plate-forme de formation en environnement contrôlé, des participations complémentaires seront versées au syndicat mixte du Cotentin pour achever la réalisation du Hall de Technologie et de son extension.

### 3.2.3. La propreté urbaine : un service de proximité.

Fortement conditionnés par l'agenda 21, la collecte et le traitement des ordures ménagères restent une activité fondamentale de la communauté urbaine. Les actions qui seront entreprises en 2009 visent à optimiser les missions de ce service public.

La mise en œuvre récente de conteneurs à ordures ménagères enterrés à des endroits adaptés de l'agglomération ainsi que la distribution de composteurs individuels donnent satisfaction tant au niveau de la salubrité qu'au niveau de la qualité du service rendu aux usagers. Le développement de ces modes de collecte sera encouragé en 2009.

Le budget 2009 pourvoira à l'acquisition et au renouvellement du matériel nécessaire à la collecte et au traitement des ordures notamment avec le remplacement des véhicules et équipements du service.

### 3.2.4. Les transports publics urbains.

Le programme d'investissement du nouveau contrat d'affermage entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier avec l'ambition de moderniser les transports publics de voyageurs en les inscrivant dans la politique de développement durable de la Communauté Urbaine de Cherbourg. Ce plan pluriannuel prévoit de consacrer annuellement environ un million d'euros au développement du réseau qui se dessinera en 2009 à travers :

- l'amélioration du réseau par la mise en accessibilité progressive de 22 véhicules et l'aménagement de points d'arrêts qui devra permettre l'accès des personnes handicapées et faciliter la montée ou la descente du bus.
- la mise en œuvre d'outils permettant d'améliorer la vitesse commerciale :
  - la mise en place d'un système pour améliorer la ponctualité et la régularité du réseau par un meilleur suivi des temps de parcours et de la vitesse commerciale. Il permet également d'améliorer l'information des voyageurs, la sécurité des clients et des conducteurs.
  - le remplacement du système de priorités aux feux, pour améliorer la vitesse commerciale.
- des investissements pour préserver l'environnement :
  - l'équipement de 23 bus euro 2 et euro 3 en filtres à particules.
  - la mise en place d'un système de récupération de l'eau de pluie pour nettoyer les bus.

L'ensemble de ces actions est susceptible de s'inscrire dans des démarches de type, volet territorial du CPER - Agenda 21. Elles pourront à cette fin bénéficier de soutiens financiers qui réduiront la part communautaire.

### 3.2.5. Les programmes réseaux et voirie-signalisation.

Au-delà des programmes voirie-signalisations traditionnels mentionnés ci-dessus, un crédit de 150 000 euros sera destiné au développement des pistes cyclables. Le budget communautaire assurera également la rénovation et le renouvellement des équipements et outillages nécessaires à la fluidité et à la sécurité du trafic routier au sein de l'agglomération.

En ce qui concerne les réseaux d'eaux pluviales et la lutte contre les inondations, les crédits annuels seront réinscrits et intégreront les crédits supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles zones d'habitat décidée dans le cadre du PLH. Au total plus de 1,6 millions d'euros seront consacrés à ces actions.

### 3.2.6. Moderniser l'administration.

La communauté urbaine a entrepris de réhabiliter et de moderniser ses bâtiments site par site. Après le site du Becquet qui a connu en 2008 la modernisation du Centre de tri, ainsi que la construction d'un nouveau réfectoire et des bureaux pour les agents des apports volontaires, c'est au tour du bâtiment du pôle opérations et services techniques (POST) dont la réalisation nécessitera l'inscription d'un crédit de paiement de 1 414 485 euros.

Cette modernisation du patrimoine ainsi que son entretien nécessitent des efforts financiers constants compte tenu de l'importance du parc immobilier communautaire. Dans le but d'en optimiser la gestion, une étude de thermographie aérienne prévue dans le cadre de l'Agenda 21 sera réalisée en partenariat avec les administrations publiques locales de l'agglomération.

Comme l'an dernier, des arbitrages seront réalisés en fonction de l'urgence et du coût des opérations présentées afin de définir les bâtiments prioritaires, dans la limite des crédits ouverts. Ces actions comprennent notamment la mise aux normes ERP des bâtiments administratifs anciens.

La modernisation de l'administration communautaire sera également abordée dans le cadre de la réalisation d'un schéma stratégique de développement des systèmes d'informations. Son but est d'organiser d'ici à 2011 le passage à l'E-administration des services communautaires afin d'offrir aux habitants un meilleur accès aux services proposés par l'établissement et d'optimiser les procédures associées.

#### **4. Le cycle de l'eau : stabiliser le prix de l'eau en 2009 et moderniser l'équipement.**

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, bien qu'étant strictement séparés sur le plan comptable et indépendants du budget principal, présentent néanmoins de fortes convergences. Leurs ressources principales, les redevances d'eau et d'assainissement perçues sur l'usager, sont basées sur la consommation effective des abonnés. Le cumul des tarifications d'eau et d'assainissement accompagné de diverses taxes constitue la facture d'eau facilitant une approche globale du prix de l'eau afin d'optimiser les besoins de financement particuliers de chacun des budgets annexes sans augmenter le coût global.

##### 4.1. Le budget annexe de l'eau.

Pendant la deuxième partie du mandat, le budget de l'eau a connu de fortes mutations liées notamment à la reprise en régie de la production et de la distribution de l'eau sur Cherbourg-Octeville, ainsi qu'à la construction et la mise en service de l'usine Divette courant 2006. Actuellement, ce budget est stabilisé. La seule opération importante est la construction à venir du château d'eau pour répondre à la réalisation de la ZAC Grimesnil-Monturbet.

##### 4.2. Le budget de l'assainissement.

Le classement en zone sensible du littoral de la Manche et l'obligation de mise aux normes environnementales des installations de traitement des eaux usées ont nécessité l'adoption d'un programme exceptionnel de plusieurs millions d'euros pour financer la modernisation des stations d'épuration Est et Ouest d'ici à 2011. Les crédits nécessaires au déroulement de ces opérations ainsi que du renouvellement des installations réseaux existant à travers les programmes annuels seront inscrits au BP 2009. Compte-tenu du caractère environnemental de ces actions, les subventions les plus larges seront recherchées auprès de la Région (volet territorial du CPER) et du Département (contrat de territoire) afin d'en faciliter le financement.

En ce qui concerne les ressources de ces budgets, et compte tenu de la relative stabilité des volumes vendus, il n'est pas prévu d'augmenter la facture d'eau de l'abonné en 2009.

Ceci étant exposé, le conseil est invité à délibérer.

Suivant l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission, le conseil adopte.

Le Président  
B. CAZENEUVE

**Conseil de communauté  
Séance du 20 novembre 2008**

-----

**MENTIONS PRESCRITES par la CIRCULAIRE de M. le PREFET de la MANCHE en date du 3 juin 1885**

Nombre de conseillers en exercice.....	50
Nombre de conseillers présents à la séance.....	33
Date de l'avis de la convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre.....	13 novembre 2008
Date de l'affichage du procès-verbal.....	27 novembre 2008

CERTIFIE EXACT

Le Président,  
Bernard CAZENEUVE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE URBAINE de CHERBOURG.**

L'an deux mil huit, le vingt novembre, le conseil de communauté urbaine de Cherbourg s'est réuni en l'hôtel de la Communauté Urbaine, salle du Conseil, en séance plénière, sur convocation faite avec l'accomplissement des formalités déterminées par la loi.

**ETAIENT PRESENTS** : M. CAZENEUVE, Président - M. ROUXEL - Mme LECRES - M. CAUVIN - M. LEBOURGEOIS - Mme DUPONT-MORRAL - M. LEPELLETIER - Mme LEJUEZ - MM. LAGARDE - CHENINA - CIVILISE - LE MIEUX - LEMARCHAND - M. MAGHE, Vice-Président(e)s - MM. CATHERINE - DUPONT Y. - Mmes GESNOUIN - GODIN - GOSELIN - M. HARANT - Mme HELIE - MM. LELOY (arrivée 16h42) - LERECULEY (arrivée 16h33) - Mmes LERENARD - LOISEL - MM. LOUISET - MAGALHAES (départ 17h30) - MONTECOT - NOLLEAU - Mme PICOT - MM. POUTAS - ROUSSEL - Mme VAYER, conseillers communautaires.

**ABSENTS EXCUSES** : M. ARRIVE (mandataire : M. LEPELLETIER) - M. BERNARD (mandataire : M. LEBOURGEOIS) - M. BIGOT (mandataire : M. MAGHE) - Mme BOUKERROU (mandataire : M. LOUISET) - M. CORBIN - M. DOUILLOT (mandataire : M. ROUSSEL) - M. EUGENE - Mme GODEFROY - M. GOUREMAN - Mme HERY (mandataire : M. LEMARCHAND) - Mme JOZEAU-MARIGNE - M. LELOY (mandataire : M. CIVILISE jusqu'à son arrivée) - Mme LETOURNEUR (mandataire : M. HARANT) - M. LEVALLOIS - Mme PELERBE - M. PINEL (mandataire : M. ROUXEL) - M. ROUXEL JP (mandataire : M. CHENINA) - M. VIGNET (mandataire : M. POUTAS).

La séance est publique, Mme GODIN est secrétaire de séance.



Comme pour la ZUS des Provinces, la population de ce quartier est très jeune puisque 38,3% des habitants ont moins de 20 ans.

Le nombre de personnes par ménage et la proportion de ménages de quatre personnes sont élevés : on compte ainsi 2,7 personnes par ménage, et 16,8% de ménages de 4 personnes et plus.

## *2. Caractéristiques de l'habitat.*

Près de 8 logements sur 10 sont des logements HLM.

Le parc HLM est constitué de 22% de logements individuels. Il se caractérise par une proportion importante de grands logements (5 pièces et plus) tandis que les logements de petites tailles sont moins nombreux.

Si aucun logement n'a été démoli depuis 1990, 101 logements individuels ont été construits depuis cette date.

### **III - Des populations fragilisées : précarité et niveau de revenus.**

Les mutations et les difficultés économiques que rencontrent le bassin d'emploi et l'agglomération de Cherbourg, ont fragilisé une part de plus en plus importante de sa population. L'évolution des minima sociaux (1) et des revenus fiscaux des ménages permet de le constater.

#### **A. La ZUS des Provinces.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, 2616 bénéficiaires de la Caisse d'Allocations Familiales sont recensés sur le quartier des Provinces soit 32,2% des allocataires de la commune (8106).

**49,1% des allocataires habitant dans ce quartier vivent sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup> contre 38,2% en moyenne sur la commune.** On retrouve plus de familles monoparentales, de couples avec 1 ou 2 enfants et de familles nombreuses. Parmi ces allocataires à bas revenus, 51,2% d'entre eux perçoivent l'un des 3 minima sociaux suivants ; Revenu Minimum d'Insertion (RMI), Allocation Parent Isolé (API) et Allocation Adulte Handicapé (AAH).

#### **B. La ZUS « Quartier Est, Le Maupas ».**

473 allocataires de la CAF sont recensés sur le quartier du Maupas soit 5,8% des allocataires de la commune. **40,2 % des allocataires habitant dans ce quartier vivent sous le seuil de pauvreté contre 38,2% en moyenne sur la commune.** Parmi ces allocataires à bas revenus, 46,8% d'entre eux perçoivent l'un des 3 minima sociaux, RMI, API et AAH.

---

1- Les bénéficiaires de minima sociaux sont les personnes percevant l'une des prestations suivantes : revenu minimum d'insertion (RMI), allocation adulte handicapé (AAH), allocation parent isolé (API).

<sup>2</sup> La précarité financière s'appuie sur l'exploitation des fichiers des caisses d'allocations familiales. Cette approche donne une image assez précise de la situation, même si la situation de certaines catégories de personnes n'est pas prise en compte : il s'agit des personnes affiliées à la mutualité sociale agricole, les non-salariés, les étudiants qui ne touchent qu'une allocation logement, les personnes âgées de plus de 65 ans et les fonctionnaires.

Un individu est considéré comme précaire financièrement lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé par rapport au niveau de vie de l'ensemble de la population : il est égal à la moitié du revenu médian des ménages. Il était de 719 euros par mois en 2002.

## IV – Evolution de la demande d'emploi sur les ZUS.

### A. La ZUS des Provinces.

Près de 32.1% de demandeurs d'emplois de Cherbourg-Octeville résident en zone urbaine sensible des Provinces.

*Effectifs de demandeurs d'emploi de catégorie 1.*

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ZUS	902	916	879	876	847	788	730
Commune	2515	2560	2463	2464	2585	2476	2271
Unité urbaine	4403	4675	4575	4498	4754	4553	4102

Source : ANPE – Observatoire national des ZUS

*Evolution des effectifs*

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
ZUS	1.6%	-4.0%	-0.3%	-3.3%	-7.0%	-7.4%
Commune	1.8%	-3.8%	0.04%	4.9%	-4.2%	-8.3%
Unité urbaine	6.2%	-2.1%	-1.7%	5.7%	-4.2%	-9.9%

Source : ANPE – Observatoire national des ZUS

### B. La ZUS « Quartier Est, Le Maupas ».

Près de 6,8% de demandeurs d'emplois de Cherbourg-Octeville résident en zone urbaine sensible du Maupas.

*Effectifs de demandeurs d'emploi de catégorie 1.*

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
ZUS	177	164	149	135	161	159	155
Commune	2515	2560	2463	2464	2585	2476	2271
Unité urbaine	4403	4675	4575	4498	4754	4553	4102

Source : ANPE – Observatoire national des ZUS

*Evolution des effectifs*

	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
ZUS	-7.3%	-9.1%	-9.4%	19.3%	-1.2%	-2.8%
Commune	1.8%	-3.8%	0.04%	4.91%	-4.2%	-8.3%
Unité urbaine	6.2%	-2.1%	-1.7%	5.7%	-4.2%	-9.9%

Source : ANPE – Observatoire national des ZUS

#### IV - Les chiffres-clés.

	ZUS des Provinces	ZUS du Maupas	Cherbourg-Octevillé
Nombre d'habitants	11 233	2 048	42 288
% de la population de la commune	26.6%	4.8%	100%
% de moins de 20 ans	32.9%	36.2%	26.8%
% de plus de 60 ans	10.8%	11.6%	19.0%
% de familles monoparentales	22.9 %	19.5%	13.6 %
% de familles nombreuses	13.7 %	17.8%	12.9 %
Nombre de logements	5 039	962	20 968
% de logements HLM	80.4 %	79.5 %	48.3 %
Nombre de foyers fiscaux non imposés	63.1 %	56.4 %	45.3 %
% d'allocataires de la CAF sous le seuil de pauvreté	49.1%	40.2%	38.2%
% de bénéficiaires de la couverture maladie universelle CMU	34.3%	24.7%	16.4%